

LES ADHÉRENTS



455

Éleveurs Bovins



164

Éleveurs Caprins



249

Éleveurs Ovins



164

Éleveurs Porcins



100

Apiculteurs

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



16

ÉLEVEURS

DONT

3

ÉLEVEURS
OVIN

Pour défendre les intérêts sanitaires des éleveurs corses

LE PERSONNEL

15
SALARIÉS

DONT



2

VÉTÉRINAIRES CONSEILS



6

TECHNICIENS TERRAIN

Plus de 900 interventions par an

© Conception www.as2wo.fr © Photos GDS Corse



FILIÈRE OVINE 2020

Nos actions

www.gdscorse.fr

AJACCIO

19 avenue Noël Franchini
20 700 Ajaccio Cedex 9

04 95 24 26 95 / 04 95 23 51 86

gdscorse@reseaugds.com

PONTE-LECCIA

Lieu-dit Ortone - RN 193
20 218 Ponte-Leccia

04 95 46 39 78

gdscorse@reseaugds.com



PRÉVENIR

NOS ACTIONS	TARIFS, PRISES EN CHARGE
PSE <i>(Programme Sanitaire d'Élevage, en partenariat avec votre vétérinaire traitant)</i>	Achat groupé des médicaments pour toute la région, tarif consultable sur notre site internet dans votre espace privatif
Désinfection, désinsectisation, dératissage et traitement anti-mouches des bâtiments d'élevage	Devis sur simple demande
Parage préventif	2 € TTC par parage + 36 € TTC de déplacement
Dépistage mammites subcliniques par test au teepol	0,50 € TTC par test + 36 € TTC de déplacement
Prise en charge de vos déchets de soins vétérinaires	6 € TTC de forfait annuel

SURVEILLER

NOS ACTIONS	TARIFS, PRISES EN CHARGE
Gestion administrative des prophylaxies pour les maladies réglementées <i>(service délégué par l'état)</i>	Prise en charge intégrale des frais associés
Réseau de surveillance, aide générale au diagnostic	Analyses de laboratoire, autopsies : prise en charge à 80%* Frais d'envoi des prélèvements : prise en charge à 80%* Visite vétérinaire : participation forfaitaire de 50 € TTC, le reste étant pris en charge par le GDS
Réseau, protocole de surveillance des causes infectieuses aux avortements (OSCAR)	Analyses de laboratoire : prise en charge à 80%* <i>(sauf brucellose prise en charge à 100% par la DDCSPP)</i> Frais d'envoi des prélèvements : prise en charge à 80%* Visite vétérinaire : prise en charge à 100% par la DDCSPP dans le cadre de la surveillance brucellose
Échographie , constat de gestation	0,50 € TTC par échographie + 36 € TTC de déplacement
Réseau, protocole de surveillance du parasitisme interne	Coproscopies : prise en charge à 80% dans la limite de 6 coproscopies par an
Mammites : prélèvement aseptique de lait	1 € TTC par prélèvement + 36 € TTC de déplacement
Réseau, protocole de surveillance des mycoplasmoses (Mycorse)	Analyses de laboratoire : gratuites si réalisées au CIRAD, sinon prise en charge à 80%* Frais d'envoi des prélèvements : prise en charge à 80%* Visite vétérinaire : participation éleveur de 50 € TTC, le reste étant pris en charge par le GDS
Enquêtes épidémiologiques, travaux de recherche...	Prise en charge intégrale des frais associés

* Avec plafonds, nous consulter pour les détails.

COTISATIONS

FORFAIT 30€ /an +  **OVIN DE + DE 6 MOIS 0,30€** /ovin



LUTTER

NOS ACTIONS	TARIFS, PRISES EN CHARGE
Lutter contre une parasitose	PSE <i>(Programme Sanitaire d'Élevage, en partenariat avec votre vétérinaire traitant)</i> Achat groupé des médicaments pour toute la région, tarif consultable sur notre site internet dans votre espace privatif
Aide à l'administration de traitements	0,18 € TTC par administration + 36 € TTC de déplacement

ME FORMER, M'INFORMER, M'ÉQUIPER

NOS ACTIONS	TARIFS, PRISES EN CHARGE
Formations	Prise en charge par votre fonds Vivea
Conseil sanitaire personnalisé	Carnet sanitaire mis à disposition. Conseil sanitaire pris en charge à 100%
Mise à disposition de documentation	Espace privé gratuit sur notre site internet
Newsletter mensuelle avec actualités sanitaires de la filière	Abonnement gratuit sur notre site internet
Vente de petit matériel à tarif négocié	Nous consulter

AIDER, INDEMNISER, SAUVEGARDER

Caisse de solidarité du GDS Corse	Aide financière sur les pertes, le diagnostic et les traitements, en cas de problème sanitaire majeur sur mon élevage*
FMSE : collecte des cotisations pour le FMSE, et aide à la constitution de votre dossier d'indemnisation <i>(Éleveurs professionnels)</i>	Prise en charge à 100%*

* Limité aux adhérents à **jour de leur cotisation** l'année de l'incident sanitaire et l'année précédente (à l'exception des nouveaux installés).